



Communiqué des sections locales Montpellier

Les sections syndicales USAC-CGT et SNNA-FO de l'organisme Montpellier - Méditerranée condamnent les nouvelles réductions de l'exercice du droit de grève dans les CRNA et SNA, et en ce qui les concerne particulièrement la mise en place du service minimum à Montpellier.

Il est inadmissible que ce droit constitutionnel soit remis en cause par des restrictions successives à chaque mouvement social.

Les sections syndicales s'opposeront par tous les moyens possibles à cette attaque contre le droit de grève à la DGAC qui ne peut qu'alourdir un climat social déjà très altéré.

Montpellier le 13 avril 2010